



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIMONNEAU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 novembre 2021

PRESENTS : MM SIMONNEAU Richard, ROBIN Chantal, LEMOINE Christine, ANTOINE Frédéric, WAFLART André, RONJON Denise, D'ALMEIDA Christine, BARBE Laurent, NADYMUS Nathalie, AUGRIS Isabelle, LATHIERE Amandine, MONTOYA Anthony, DEMAY Hélène, DARFEUILLES Bernard, ASTIER Annie, SALAGNAT Anthony.

ABSENTS EXCUSES : DUWOYE Pierre-Yves, GEROUARD Christophe, DUSSOUBS Jean-Luc.

Monsieur GEROUARD Christophe donne procuration à Monsieur SIMONNEAU Richard

Monsieur DUSSOUBS Jean-Luc donne procuration à Madame LEMOINE Christine

Arrivée de Monsieur Pierre-Yves DUWOYE à 20h35

Secrétaire de séance : Anthony SALAGNAT

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 05 octobre 2021.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité

1 – DELIBERATIONS

01 – Décision modificative n°1 budget CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser une décision modificative pour la prise en charge des remboursements des concessions cimetières avant leurs termes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67 article 6718 + 300.00 €

Chapitre 011 article 6238 - 300.00 €

02 – Versement d'une subvention au budget de fonctionnement du psychologue de l'Education Nationale

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale concernant une demande de subvention pour une aide au fonctionnement du psychologue de l'Education Nationale.

En effet, celui-ci intervient auprès des enfants et des familles de l'école, et pour bien fonctionner il a besoin de renouveler son matériel de tests devenu obsolète, conformément au code de déontologie. Il précise que ce renouvellement nécessaire s'établit en général tous les 10 ans environ. Plus précisément, le matériel à sa disposition concernant les enfants de 3 à 6 ans doit dans ce cadre, être mis à jour et celui-ci est indispensable et coûteux.

Monsieur le Maire précise qu'une répartition de ces dépenses sera effectuée sur l'ensemble des communes concernées. Il est proposé à la commune pour l'année 2021-2022 la somme de 1.00 euro par enfant soit 80.00 euros et pour les années suivantes 0.20 centimes d'euro par enfant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** le versement d'une subvention d'un montant de 80.00 euros pour le fonctionnement du psychologue de l'Education Nationale
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette réalisation

03 – Achat du bien immobilier dépendant de la succession Glandus Bernard (AB486) au 31 rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réponse de la Direction Départementale des Finances Publique de la Dordogne sur la proposition d'achat faite par la commune du bien immobilier dépendant de la succession Glandus Bernard situé au 31 rue du Général de Gaulle et cadastré AB486.

En effet, le service des domaines, le pôle gestion des patrimoines privés de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Dordogne a été désigné comme curateur par Ordonnance du Tribunal Judiciaire de Limoges en date du 30/10/2020, et a accepté la proposition de 5 000.00 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget communal du montant nécessaire à l'acquisition

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de 5 000.00 euros

04 – Demande de subventions : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et /ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : Rénovation énergétique des bâtiments scolaires (école et restaurant)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments scolaires réalisés par le SEHV en partenariat avec Tribu Energie.

Monsieur le Maire souligne que cette rénovation rendue nécessaire par le dispositif réglementaire Eco-énergie tertiaire impose à tout bâtiment tertiaire de plus de 1000 m² des objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale de -40, -50 et – 60 % respectivement en 2030, 2040 et 2050.

Trois scénarios sont présentés pour chacun des deux bâtiments :

ECOLE :

Scénario n°1 : isolation des murs par l'extérieur, intégration d'une ventilation mécanique double flux, isolation du plancher bas sur préau, optimisation de la chaufferie et sa régulation

Scénario n°2 : en complément des préconisations du scénario n°1, remplacement de menuiseries existantes non performantes, remplacement de l'installation d'éclairage

Scénario n°3 : en complément du scénario n°2, remplacement de la chaudière fioul par une chaufferie bois collective avec la cantine

RESTAURANT SCOLAIRE :

Scénario n°1 : isolation des murs par l'extérieur, intégration d'une ventilation mécanique double flux, le remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau pour le chauffage ou un préparateur gaz à condensation pour l'ECS (Eau Chaude Sanitaire)

Scénario n°2 : en complément des préconisations du scénario n°1, isolation du plancher bas sur vide sanitaire, isolation de la toiture

Scénario n°3 : est identique au scénario n°2 en remplaçant la pompe à chaleur par une chaufferie bois collective avec l'école

Montant des dépenses ht déduction faite des CEE	ECOLE	RESTAURANT SCOLAIRE
Scénario n° 1	118 927.50	65 446.66
Scénario n° 2	194 600.83	94 690.83
Scénario n° 3	235 281.33	93 813.33

Monsieur le Maire propose que des demandes de subvention auprès des services de l'Etat soient réalisées dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et/ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sur la base des scénarios n°3 soit une enveloppe de 329 094.66 euros ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide** de retenir le projet de rénovation énergétique des bâtiments scolaires
- **sollicite** les aides financières de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. et/ou DSIL
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

05 – Versement d’une aide financière au projet d’éducation artistique et culturelle intitulé « poussières d’étoiles » porté par le collège de Saint Mathieu

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Madame la Principale du Collège de Saint-Mathieu concernant une demande d’aide financière pour la réalisation d’un projet d’éducation artistique et culturelle dénommé « poussières d’étoiles ».

Ce projet de pratique artistique consiste en la réalisation d’un film dont les élèves seront les acteurs, et sur un thème local, la chute de la météorite à Rochechouart.

La prise en charge du projet est portée par une professionnelle, dans le cadre du cours de français et de la thématique « regarder le monde, inventer des mondes ».

Les rétributions des intervenants sont financées par la DRAC mais les frais de déplacements de ces projets sont à la charge des établissements.

Monsieur le Maire propose donc qu’une aide financière soit versée pour participer aux différents frais de déplacements.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **décide** le versement d’une subvention d’un montant de 350.00 euros
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette réalisation

06 – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

Vu le règlement européen 2016/679 (RGPD) du 27 avril 2016

Vu le Code de la commande publique

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un document obligatoire à mettre en œuvre pour toutes les collectivités.

Il impose :

- de nommer un délégué à la protection des données, le DPD (mutualisable),
- d’établir une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles,
- de mettre en place un plan d’actions pour mettre en conformité les traitements qui ne le sont pas,
- de tenir à jour un registre des traitements,
- de prendre en compte la protection des données personnelles dès la création d’un traitement ou service.

Le CDG 87 propose d’organiser une consultation pour la passation d’un contrat groupe porté par le Centre de gestion et auquel pourraient adhérer les collectivités et établissements volontaires.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées, Monsieur le Maire expose que le projet d'adhésion au contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la Haute-Vienne présente un intérêt certain.

Il propose de participer à la procédure engagée selon le Code de la commande publique et précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Haute Vienne, les conditions obtenues ne convenaient pas à la Commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** que Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne est habilitée à souscrire pour le compte de notre collectivité un contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.
- **autorise** Monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette réalisation

07 – Validation de devis de réparation de la toiture du restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture du restaurant scolaire est en très mauvais état, qu'à plusieurs reprises le couvreur est intervenu pour réparer au mieux dans l'attente d'une réparation définitive.

Malgré cela des infiltrations persistent et de fait il est nécessaire d'intervenir urgemment.

Un devis a été réceptionné provenant de l'entreprise Géraudie-Lavialle pour un montant de 10 575.00 euros ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **décide** de valider le devis de l'entreprise Géraudie-Lavialle pour un montant de 10 575.00 euros
- **autorise** Monsieur le maire à signer le devis

2 – RAPPORT DU MAIRE

- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 76.00 € HT à MC2 pour l'achat de bande ammonium
- ✚ La validation d'un devis à Marlim pour l'achat de GNR au prix de 0.8855 euros le litre HT
- ✚ La validation d'un devis à Signaux Girod d'un montant de 735.94 € ht pour l'achat de matériel routier
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 700.00 €ht à l'entreprise Epineux débroussaillage nettoyage de la zone humide aux Chapelles

- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 1 941.08 € ttc à l'entreprise Chabernaud rénovation pour restaurer les encadrements des portes de la mairie côté parc
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 10 120.00 € ht à l'entreprise Batifoix pour la fourniture et pose des illuminations de fin d'année
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 90.00 € ht à l'entreprise Pitney Bowes pour la fourniture et pose d'un boîtier sur la machine à affranchir afin d'assurer la continuité du service en début d'année (problème de lignes analogiques)

3 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal les derniers chiffres du jour au sujet de la COVID 19 en précisant la remontée des chiffres et la nécessité du maintien en continu des gestes barrières.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet réalisé par Monsieur le Président du club de Judo, concernant le déplacement du dojo par manque de place. Monsieur le Maire précise également que ce projet devra être proposé par l'association à la Communauté de Communes Ouest Limousin puisque les locaux intéressés sont communautaires

Monsieur le Maire donne connaissance des projets inscrits au CRTE (Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique) :

- ✚ Rénovation énergétique des bâtiments scolaires
- ✚ Réaménagement du quartier « maison Glandus »

Monsieur le Maire précise qu'un mail est arrivé ce jour en fin de journée précisant que le réaménagement « maison Glandus » ne pourra pas être retenu dans le cadre des CRTE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable. (RPQS) 2020.

Il précise au vu des conclusions que les performances sont relativement bonnes.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte rendu de la réunion du CCAS du 19/10/2021.

Il précise que deux points seront inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil municipal à savoir le montant financier journalier accordé aux Sans Domicile Fixe, et le prix d'ouverture de la case par les agents municipaux au columbarium.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat des sapins de Noël qui sont déposés dans les rues.

Après avis de l'Assemblée, il sera acheté 50 sapins (contre 90 les autres années) et ils seront décorés exclusivement par les élus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal être sollicité régulièrement par la pose de d'éoliennes sur le territoire de la commune et notamment de mâts de mesure.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite dans l'immédiat, sachant qu'il y a en cours actuellement un projet de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'achat de vêtements de travail (2 tenues) marqués au logo de la commune pour le service technique.
L'Assemblée émet un avis favorable pour réaliser cet achat

Monsieur le Maire donne connaissance du devis de l'imprimeur RIVET pour la réalisation du Bulletin Municipal (2550.93 euros).
L'Assemblée émet un avis favorable pour confier à nouveau cette tâche à l'imprimerie RIVET et souhaite la distribution du bulletin par voie postale.

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été voté le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Curieux ». Il rappelle la soirée musicale offerte gracieusement par cette troupe en août dernier.
Comme prévu, les musiciens prévoient une deuxième édition courant août 2022 à Oradour et à Rochechouart entre autres.
Monsieur le Maire informe que la commune a déjà été sollicitée pour participer financièrement à l'hébergement de la troupe et précise que ce coût sera proratisé en fonction du nombre de spectacles réalisés et des communes les accueillant.

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis établis par l'entreprise Paillot pour des travaux routiers ou des chemins.
Monsieur le Maire propose, en raison du coût, de les classer par priorité de réalisation et d'étaler dans le temps l'exécution

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.